



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED – IFREMER

Villejuif, le 5 octobre 2023

Adresse du SNTRS-CGT aux Président-e-s de sections du Comité National de la Recherche Scientifique

Chère collègue, cher collègue,

Le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique, affilié à la Confédération Générale du Travail, (SNTRS-CGT) souhaite partager avec vous ses inquiétudes quant à des dérives récentes de l'utilisation par la direction du CNRS de l'évaluation des chercheuses et chercheurs.

Depuis quelques années, des Commissions Administratives Paritaires (CAP) statuent de plus en plus fréquemment sur l'insuffisance professionnelle de chercheurs ou chercheuses (principalement des chargé-e-s de recherche). Dans la quasi-totalité des cas, elles débouchent sur le licenciement du ou de la collègue concerné(e), alors que les votes de la CAP (consultative) sont la plupart du temps majoritairement hostiles au licenciement. Lors de la mise en place de la nouvelle CAP n°1 du CNRS en janvier dernier, le PDG du CNRS Antoine Petit a assumé pleinement ces décisions contraires aux votes d'une commission dont il a pourtant nommé la moitié des membres, la jugeant trop "laxiste" en matière d'insuffisance professionnelle. Nous attirons donc votre attention sur le fait que le vote par une section du CoNRS d'un avis d'insuffisance professionnelle pour un-e chercheur ou chercheuse signifie de façon de plus en plus systématique la convocation d'une CAP puis un licenciement dans les mois qui le suivent. Nous espérons que tou-te-s les membres des sections ont conscience de cet état de fait (relativement nouveau) et comptons sur votre vigilance pour qu'il en soit pleinement tenu compte lors des débats tenus en section pour les collègues en situation difficile. Un avis d'insuffisance professionnelle ne peut pas être considéré comme un simple avis de "forte alerte" : c'est un avis de licenciement (ou de départ en retraite précipité pour les collègues qui en ont l'âge, parfois dans les conditions financières très délicates) quasi certain.

Nous tenons à rappeler, dans ce contexte difficile, le rôle complémentaire du CoNRS et des CAP en matière d'insuffisance professionnelle. L'évaluation scientifique revient au CoNRS et à lui seul. Toutefois, la CAP peut prendre en considération, en sus des avis fournis par les sections du CoNRS, d'autres éléments, souvent délicats et confidentiels (fournis, aux seuls membres de la CAP, par les collègues s'ils ou elles le souhaitent), qui justifient souvent un vote hostile des CAP sur la qualification même d'insuffisance professionnelle (au demeurant, le vote séparé sur cette qualification puis sur le licenciement en CAP est fort contestable). De graves difficultés personnelles, notamment d'ordre médical, apparaissent dans de nombreuses CAP d'insuffisance professionnelle. Combinées aux difficultés croissantes à trouver des financements, elles enferment de plus en plus de collègues dans une spirale d'isolement et d'échec dont il n'est pas simple de sortir. Toutefois, les dispositifs institutionnels mis en place par le CNRS pour les aider nous semblent défailants.

En effet, nous sommes préoccupé-e-s par le déroulement et l'accélération des procédures de suivi post-évaluation (SPE) qui accompagnent les chercheuses et chercheurs ayant fait l'objet d'évaluations non favorables de la part de leur section. L'expérience des élu-e-s en CAP sur les situations d'insuffisance professionnelle, mais aussi les retours d'expérience de collègues ayant connu le SPE tout en évitant l'insuffisance professionnelle, nous inclinent à douter fortement du rôle d'accompagnement positif du SPE. Souvent vécu comme humiliant, ce dispositif avant tout administratif correspond rarement à un appui scientifique cadrant avec la réalité de terrain du laboratoire du ou de la collègue en SPE. C'est pourquoi il nous semble essentiel que toutes les sections entreprennent un suivi scientifique individualisé des collègues en SPE (comme certaines le font déjà), prenant en compte leur environnement de travail quotidien (par exemple en allant rencontrer le ou la collègue sur son lieu de travail), et distinct de la procédure institutionnelle de SPE, assurée par les services des ressources humaines des délégations régionales. Cela nous paraît d'autant plus important que le PDG du CNRS accélère les procédures de SPE et de licenciement pour insuffisance professionnelle : depuis quelque deux ans, il a saisi des sections sur des cas individuels de chercheurs ou chercheuses pour leur demander de se prononcer sur leur insuffisance professionnelle, et souhaite de manière générale que les sections ne puissent, après un avis réservé ou d'alerte, se prononcer que pour l'insuffisance professionnelle ou le retour à un avis favorable lors de l'évaluation périodique suivante. Notre organisation syndicale dénonce cette procédure brutale et expéditive qui s'inscrit dans le cadre d'une vision de court terme de la recherche, fondée sur la concurrence plutôt que la coopération, particulièrement néfaste pour la recherche fondamentale. Nous ne saurions accepter que l'évaluation par les pair-e-s, à laquelle nous sommes profondément attaché-e-s, soit détournée en dispositif de précarisation des chercheurs et chercheuses titulaires, qui pourraient devenir facilement licenciés sous prétexte d'insuffisance professionnelle dans un contexte de course bibliométrique où les crédits récurrents ne leur permettent plus d'effectuer normalement leur travail. Nous comptons sur la mobilisation de nos collègues, et en premier lieu des membres du CoNRS, pour l'empêcher et conserver une évaluation qualitative prenant en compte l'ensemble de nos missions ainsi que le risque inhérent à la recherche - chercher ne signifiant pas toujours trouver -, et pour apporter un soutien bienveillant aux collègues qui rencontrent des difficultés!

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous adressons nos cordiales salutations attachées au service public de la recherche.

Les Co-secrétaires généraux

Josiane Tack



Patrick Boumier

